

ministre chargé des affaires extérieures. Nous devrions savoir jusqu'où vont les mesures qui ont été ou devraient être prises concernant les premiers secours, la lutte contre les incendies, la désignation des régions militaires, l'établissement de zones d'accueil, l'aide mutuelle de collectivité à collectivité, et autres questions du même ordre. Nous devrions savoir dans quelle mesure ces dispositions sont connues de ceux qui seraient chargés d'y donner suite. Nous devrions aussi être mis quelque peu au courant des mesures prises concernant l'établissement d'hôpitaux d'urgence, de transports d'urgence et des services de génie. Nous devrions également obtenir des renseignements sur le genre d'organisation qui doit intégrer l'activité des services fédéraux, provinciaux et municipaux qu'on veut grouper. Je ne veux pas amorcer un débat sur la défense passive, parce que le sujet est réellement de grande envergure. Toutefois, il est manifeste qu'on ne saurait organiser efficacement la défense passive sur les bases prévues tant qu'on n'aura pas conclu d'accords avec les provinces. La nécessité de conclure de tels accords ressort du fait que des accords existent avec l'Ontario et l'Alberta au sujet d'une partie restreinte mais non moins réelle du problème.

Le ministre a déjà signalé certaines difficultés qui subsisteront jusqu'à la conclusion de ces accords. Le problème est réel ou il ne l'est pas. S'il est réel, nous avons besoin d'une organisation qui commence à fonctionner immédiatement. Si le problème n'est pas réel, on ne devrait pas nous demander d'affecter plus de 6 millions de dollars à cette fin, étant donné surtout que ces 6 millions ne constituent qu'une faible partie des frais généraux d'organisation de la défense passive, laquelle doit s'appuyer sur l'activité des services fédéraux, provinciaux et municipaux. S'il s'agit vraiment d'un problème important, s'il y a danger et si la menace doit devenir une réalité, sera-ce une explication satisfaisante à fournir à ceux des nôtres qui auront souffert, que de leur dire que nous n'avons pas conclu d'accord avec leur province, parce que nous n'avons pas réussi à la convaincre que la défense passive est un problème qui relève réellement de la province.

C'est au pays qu'incombe certainement la responsabilité de la défense passive et des mesures de défense passive. On ne saurait répondre, s'il survenait une situation qui exigerait des mesures de défense passive, qu'il n'y a pas eu d'accord de conclure. Il y a, de fait, des gouvernements provinciaux, pour ne pas dire tous, qui ne se reconnaissent aucune responsabilité en ce domaine. Quelques-uns d'entre eux ont pris des mesures en vue de conclure des ententes ou en ont conclu parce qu'ils sentent qu'il faut tout de même

faire quelque chose, mais la défense passive est certainement un aspect du problème que pose la défense nationale. Il n'y a qu'une conclusion: si la défense passive est essentielle, il faut absolument prendre les mesures voulues en vue de l'organiser. Ce nouveau fardeau né de la situation mondiale de l'heure, que ne peuvent changer ni les provinces ni les municipalités, ne devrait certainement pas s'ajouter à ceux qu'elles portent déjà.

Au moment où les conseils municipaux en ont déjà plein les bras, il ne semble pas raisonnable d'ajouter à ceux qu'ils supportent déjà ce nouveau fardeau étranger à leurs attributions normales. Quels que soient les événements passés, quelles que soient les mesures jugées opportunes en l'occurrence, si le Gouvernement est vraiment convaincu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a raison de prévoir, vu la situation présente, que les deux ou trois prochains mois seront aussi critiques que les autres au cours desquels, pour me servir de ses propres termes, "il est possible que la guerre éclate", il nous faut faire plus que ce que nous faisons actuellement si nous voulons régler ce problème dans l'esprit que requièrent l'urgence et la gravité de l'heure.

Oui, l'officier qui dirige la défense passive, le major-général Worthington, est un homme dont l'expérience, l'énergie et l'aptitude à s'adapter à de nouvelles situations inspirent confiance à tous ceux qui le connaissent et devraient sans doute commander la confiance de tous les Canadiens. Je ne puis imaginer quel autre officier au Canada pourrait remplir cette tâche avec plus de compétence, étant donné ses états de service dans les différentes fonctions, militaires et autres, qu'il a assumées. Mais le problème à l'étude se rattache à la question capitale de savoir si la défense passive s'impose avec urgence. Dans le cas de l'affirmative, l'acceptation de cette responsabilité par le gouvernement fédéral appelle une intervention en vue de parer à toutes les éventualités, si éloignées soient-elles, espérons-nous, qu'a décrites, voici quelques jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Personne ne désire semer l'alarme, mais rien ne motiverait l'organisation de la défense passive sauf s'il s'agit de se prémunir contre la possibilité d'une situation comme celle qu'envisageait la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A la lumière de cet exposé et des événements d'envergure mondiale qui s'y rapportent et compte tenu de l'importance que revêt la défense passive pour la sauvegarde de notre économie et de la confiance de nos gens, j'estime qu'il y a lieu d'aborder ce problème avec un sens des réalités qui ne s'est pas encore fait jour.